

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/16

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 9 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 16 mars dont un exemplaire a été affiché au panneau réservé à cet effet, sous le préau de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : Mme BOZEK Martha, M. DENIEUL Alain, Mme DENOIT Valérie, M. GOREZ Patrick, Mme HAUSTRATE Céline, Mme HUYGHE Bernadette, M. JOLY Johannes, Mme LEPEVE Christelle, M. MÉPLON Paul, M. MESTACK Jean-Louis, Mme POLLET Hélène, M. POLLET Thomas, M. SKYRONKA Eric, Mme SPELEERS Chantal, M. SPELEERS Philippe, Mme VANBREMEERSCH Sophie, M. VANDYSTADT Benoît, Mme VERTAIN Samia, M. WYFFELS Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M. MÉPLON Paul

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ELUS AU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le décret n°95-562 du 6 mai 1995 en son article 10 impartit aux communes de procéder dans un délai maximum de deux mois à l'élection et à la nomination des membres siégeant au conseil d'administration des centres communaux d'action sociale à compter du renouvellement du Conseil Municipal.

Le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 a désormais porté à 7 le nombre maximum des membres des collèges respectifs des personnes élues et des personnes nommées.

Le Maire propose de procéder, selon les modalités, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal procède à la désignation, par vote à bulletin secret, des 7 représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au conseil d'administration du C.C.A.S.

Liste dont le premier nom cité est Bernadette Huyghe

1. Eric Skyronka
2. Bernadette Huyghe
3. Martha Bozek
4. Sophie Vanbremeersch
5. Christelle Lepeve
6. Valérie Denoit
7. Hélène Pollet
8. Chantal Speleers

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Nuls	0
Majorité absolue	10
A obtenu :	19 voix

La liste dont le premier nom cité est Bernadette Huyghe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont déclarés élus.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	Le Secrétaire de séance M. Paul MÉPLON
 	